

gouvernement à des investisseurs, obligations qui auront vraisemblablement des effets sur les échanges commerciaux. Le fait qu'un pays applique des TRIM et l'incertitude à propos des règles susceptibles d'encadrer l'utilisation de ces mesures à l'avenir peuvent exercer un effet de dissuasion sur l'investissement. L'aboutissement des NCM assurera un degré de certitude plus élevé et rend moins vraisemblable le risque que l'application de TRIM fausse les courants d'échanges et d'investissement entre les pays en développement eux-mêmes. À titre d'exemple général, supposons l'existence d'un pays en développement constituant un grand marché (A) et la présence d'un autre pays en développement voisin ayant un petit marché (B) : toutes choses étant égales par ailleurs, le pays (A) recevra probablement une part considérable de l'investissement étranger à cause de la grande dimension de son marché, mais le pays (B) serait également susceptible d'en recevoir, ne serait-ce qu'en vue de fournir des intrants à un prix compétitif en vue d'une production qui se ferait dans le pays (A). Toutefois, en l'absence de disciplines régissant l'application de TRIM, le pays (A) pourrait subordonner l'attribution d'une plus grande liberté d'accès des investisseurs à son territoire à la condition que ceux-ci achètent davantage d'intrants à l'intérieur de ses frontières, ce qui dissuaderait les entreprises d'investir dans le pays (B). Les réformes visant les TRIM affaiblissent donc le pouvoir qu'exercent sur le marché de grands pays en développement à l'égard d'autres pays du Sud plus petits et souvent plus pauvres.

- Il reste difficile d'évaluer l'effet qu'aura l'accord conclu au sujet des aspects de la propriété intellectuelle touchant au commerce (TRIP). La difficulté de fond qui s'est posée pendant les négociations portait sur les moyens d'en arriver à un compromis entre les intérêts des pays préconisant l'établissement de règles rigoureuses protégeant les droits des détenteurs de la propriété intellectuelle, d'une part, et ceux des pays faisant valoir leur droit d'avoir accès à l'innovation et cherchant à limiter la portée des limitations multilatérales s'appliquant aux politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, d'autre part. L'accord sur les TRIP pourrait avoir des répercussions négatives pour les pays en développement, à savoir qu'il pourrait accroître les transferts vers les pays industrialisés. Inversement, la mise en oeuvre de règles plus contraignantes en ce qui concerne les droits liés à la propriété intellectuelle se traduira par un degré plus élevé de certitude qui devrait encourager l'investissement et les transferts de technologies vers certains pays en développement. Il s'agit là d'un argument avancé publiquement par le gouvernement de l'Inde.
- Les accords sur les règles commerciales déboucheront sur un accès plus sûr et davantage prévisible aux marchés. Cette situation profitera à tous les pays, mais, en particulier, aux pays en développement qui, par ailleurs, ne disposent